



## Réunion Conseil Municipal

Samedi 21 Mars 2015

### Compte Rendu de Séance

Présents : 10

Excusés : 1, Damien TROUILLOT

Absents : 0

**Le Président ouvre la séance à 10 h 00**

Secrétaire de séance : Philippe COULON

#### Ordre du jour

#### I – Travaux programme forestier

Le Maire expose à l'assemblée les éléments suivants :

Concernant les travaux forestiers proposés par les services de l'ONF, l'agent du secteur m'a fait parvenir la carte de la parcelle 32. Celle-ci d'une surface totale de 7.52ha, pour laquelle l'ONF n'a retenu que 5.1ha, concernant les travaux envisagés.

Après avoir posé la question, il est possible de scinder l'opération globale (Coût = 6 928.35 €) en 2 tranches réparties en fin 2015 pour la 1<sup>ère</sup> tranche et début 2016 pour la 2<sup>ème</sup> tranche.

Ces travaux consistent en des opérations mécanisées de cloisonnement, ainsi que des travaux manuels de dégagement en pleine régénération.

Le Maire suggère au conseil municipal que rien ne nous empêche de demander une estimation à des entrepreneurs forestiers capables de réaliser directement les travaux proposés par les services de l'ONF.

Les entreprises consultées ont estimées les prestations de travaux comme suit :

Sté MAGNIN Emmanuel	Cloisonnement mécanisés	5.1 ha =	966.00 € TTC
Sté THURIET Stéphane	Dégagement manuel	5.1 ha =	2 500.00 € TTC
	Soit un total TTC de		3 466.96 € TTC

Le maire soumet à délibération l'avis des conseillers :

Voix Pour = 10

Voix Contre = 0

Abstention = 0

#### Programme des coupes de bois mises en vente pour l'année 2015

Le Maire soumet à l'assemblée la modification de la délibération du 28/11/2014, concernant l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de bois prévus sur l'exercice 2015.

Les explications de l'agent ONF du secteur :

La délibération prise en novembre 2014 présentait les parcelles 1, 4 & 32, délivrées en « futaie affouagère ». En détail cela donne :

Parcelle 1 (VERNE)	145 m <sup>3</sup> martelé dont 27 m <sup>3</sup> de grumes 118 m <sup>3</sup> Taillis + Haut-pieds soit 180 stères de bois de chauffage
Parcelle 4 (Saussois)	120 m <sup>3</sup> martelé dont 40 m <sup>3</sup> de grumes 80 m <sup>3</sup> Taillis + Haut-pieds soit 120 stères de bois de chauffage
Parcelle 32 (Saussois)	310 m <sup>3</sup> martelé dont 130 m <sup>3</sup> de grumes 180 m <sup>3</sup> Taillis + Haut-pieds soit 270 stères de bois de chauffage

L'agent ONF nous propose de vendre en bloc le lot de la parcelle 1 de Verne, car la vente des 27 m<sup>3</sup> de grumes n'est pas très attractive pour les marchands de bois et risque de ne pas trouver preneur.

Cette vente en bloc rapporterait approximativement à la commune la somme de :  
27m<sup>3</sup> x 30€ = 810.00 €                      l'affouage 180 stères x 10€ = 1 800.00 €  
Soit un total de 2 610.00 €.

Le Maire met au vote, la modification de la délibération initiale du 27/11/2014, acceptant la vente en bloc de la parcelle 1 sur secteur VERNE.

Voix Pour = **10**

Contre = **0**

Abstention = **0**

## **II – Travaux extension de réseau « Chemin des Puits »**

Le Président rappelle :

Le débat soulevé lors de la dernière réunion de conseil nous oblige à prendre des dispositions différentes par rapport à ce qui se pratiquait jusqu'à maintenant. De plus, les derniers raccordements aux différents réseaux réalisés sur les dernières constructions, ont été imputés au pétitionnaire dans leur totalité, y compris les traversées de chaussée.

La carte communale validée en décembre 2010, a permis de dégager 3 lots de terrain potentiellement constructibles au sein du village.

Le lot N° 3 affiche la présence de 4 parcelles situées sur ce périmètre. Des travaux d'extension de réseau doivent être envisagés, afin de favoriser les raccordements de ces parcelles.

Propositions du Maire :

Prendre en charge, financièrement les coûts de travaux concernant le génie civil, ainsi que la pose des réseaux de distribution eau courante, électricité et téléphone, permettant d'alimenter les différentes parcelles. Le montant final de ces travaux d'extension peut dès lors être partagé par quart à chacune des parcelles, le jour où celles-ci reçoivent une construction. C'est actuellement le cas pour Mr HENRIOT Johann qui rétribuera à hauteur d'un quart de la somme déboursée, la commune.

Le réseau d'assainissement

Dans le même ordre d'idée, la commune finance l'investissement permettant à Mr HENRIOT de se raccorder sur le réseau collectif d'assainissement, mais également d'anticiper l'avenir, afin de permettre aux futures constructions de pouvoir se connecter facilement au réseau d'assainissement collectif. A charge pour la commune de demander rétribution du quart de la dépense à chaque construction nouvelle.

Après en avoir débattu de façon objective, le conseil municipal valide ce principe et autorise le Maire à formaliser ces différentes actions.

## **III – Élections Départementales**

Les conseillers, à la demande du Maire, finalisent le planning des tours de garde des 2 tours de scrutin des 22 & 29 Mars prochain. Le Maire précise qu'à l'issue des opérations de dépouillement, les résultats seront acheminés sur le « Bureau Centralisateurs », en l'occurrence Baume Les Dames, qui reste le chef lieu du nouveau canton.

## **IV – Questions et informations diverses**

Convention « Service Missions Temporaires »

Déjà évoquée lors de la dernière séance, le Maire, suite au conseil d'école en date du 17 Mars dernier, sollicite l'approbation de cette convention avec le Centre de Gestion du Doubs.

Cette convention permet aux collectivités d'obtenir des aides en personnels à titre provisoire, pour des besoins très spécifiques.

Résultats du vote sollicité :

Voix Pour = **10**

Contre = **0**

Abstention = **0**

### Contrat d'abonnement téléphonique du bâtiment Mairie-École

Le Maire rend compte à l'assemblée de la négociation du contrat d'abonnement téléphonique de l'école, qui consiste à fusionner l'abonnement téléphone et l'abonnement internet. Le gain de cette opération est évalué à 24.00 €/Mois.

### Proposition commerciale remplacement photocopieur de l'école maternelle

Le Maire expose au conseil les faits suivants :

Âgé de bientôt 10 ans, le copieur de l'école maternelle donne d'inquiétants signes de vétusté.

Ce matériel n'est plus couvert par le contrat de maintenance (5 ans). Plus de pièces de rechange et un déplacement onéreux pour un simple nettoyage, sans aucune certitude quant à la pérennité de l'appareil.

Le Maire présente la proposition commerciale de la société « Avenir Bureautique ». Celle-ci se décline au travers d'un contrat Location – Maintenance, pour une durée de 5 ans. Le coût mensuel (tout inclus) est de 35.00 € HT. Le Maire explique que l'achat d'un tel matériel serait une erreur, au vu des prix pratiqués dans ce domaine, et de la dépréciation de ce genre de matériel.

Après débat, le conseil valide à l'unanimité cette proposition et missionne le maire d'entreprendre les démarches afférents à ce dossier.

L'ordre du jour épuisé, le Président clôture la séance à 12 h 10.